LOURDES Cœur des Pyrénées
VILLE DE LOURDES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 7.5

DECISION N° 2026_131

Mis en ligne le ..08.07.26..
Transmis le .....08.07.26..

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE AU LABEL EXPOSITION D'INTÉRÊT NATIONAL POUR L'EXPOSITION "LE DERNIER EXPLORATEUR, LUCIEN BRIET, PHOTOGRAPHE"

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus spécifiquement les articles L.2331-4, L.2331-6 et L.2311-7,

Vu la délibération n°6 du Conseil Municipal du 27 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention dans la limite de 500 000 euros,

Considérant que le Château fort-Musée pyrénéen, bénéficiant de l'appellation « musée de France », organise en 2027 une exposition temporaire intitulée « Le dernier explorateur, Lucien Briet, photographe », consacrée à l'œuvre de ce pyrénéiste et photographe explorateur des vallées pyrénéennes et transfrontalières,

Considérant que cette exposition se tiendra du 3 février 2027 au 2 janvier 2028,

Considérant que le ministère de la Culture organise chaque année, à destination des musées territoriaux bénéficiant de l'appellation « musée de France », un appel à projet en vue de l'obtention du label « exposition d'intérêt national », dont la gestion a été déconcentrée aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en 2026,

Considérant que l'obtention de ce label valorise la qualité scientifique du projet d'exposition ainsi que les actions de médiation culturelle qui l'accompagnent, et peut être assortie d'une subvention versée par la DRAC dans le cadre d'une convention conclue entre la Ville de Lourdes, le ministère de la Culture et le préfet de région, représenté par le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie,

Considérant que le dossier de candidature doit être adressé, intégralement complété et signé par une personne habilitée à engager le musée et son autorité de tutelle, à la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie au plus tard le 30 juin 2026,

Considérant que le coût total de ce projet d'exposition s'élève à 107 626 €, et qu'il est possible de solliciter auprès de la DRAC Occitanie, au titre du label « exposition d'intérêt national », une subvention d'un montant de 20 000 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	**Montant HT**	**Pourcentage**
DRAC (label EIN)	20 000 €	18,6 %
Députation de Huesca	59 234,45 €	55 %
Ville de Lourdes	**16 891 55 €**	**15,7 %**

Mécénat	1 500 €	1,4 %
Catalogue et produits dérivés	10 000 €	9,3 %
TOTAL	107 626 €	100 %

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la candidature du Château fort-Musée pyrénéen au label « exposition d'intérêt national » 2027 pour l'exposition « Le dernier explorateur, Lucien Briet, photographe »,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie le dossier de candidature correspondant et, le cas échéant, à signer la convention de labellisation à intervenir entre la Ville de Lourdes, le ministère de la Culture et le préfet de région,

ARTICLE 3 : de solliciter un financement à hauteur de 20 000 € auprès de la DRAC Occitanie au titre du label « exposition d'intérêt national »,

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 07/07/2026

Thierry LAVIT,

MAIRIE DE LOURDES 65100

Maire de Lourdes